



**Compte rendu du
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2021**

Délégués en exercice :	26	L'an deux mil vingt et un, le mardi dix-huit mai à seize heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de l'hôtel des formations sis 10 rue Jean Monnet à CHAUNY, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le onze mai deux mille vingt et un.
Nombre de délégués présents :	21	
Mandats de procuration :	00	
Votants :	21	

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Michel CARREAU (Tergnier) ; Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Patricia GOETZ (Ognes) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Laurent PENE (Travecy) ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) ; Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux).

Absents ayant donné mandat de procuration :

Etaient absents : Aurélien GALL (Tergnier) excusé ; Natacha MUNOZ (Tergnier) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Administration des assemblées

ORDRE DU JOUR :

1. Examen des demandes d'aide à l'investissement des entreprises
2. ZES Evolis - Acquisition d'un terrain d'activités dans le cadre de la construction du village d'entreprises
3. Politique de la Ville – Programme d'actions 2021 – Répartition des subventions
4. Pertes sur créances irrécouvrables – budget annexe bâtiments économiques
5. Validation de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération
6. Service Petite enfance/enfance/jeunesse – Dispositif d'aides financières BAFA/BAFD
7. Avenant au marché de travaux de renouvellement du collecteur et des branchements « eaux pluviales »

8. Convention fixant les modalités de transfert liées à l'opération de travaux de renouvellement des branchements d'eau potable Rue de la Vatroie de Travecy à la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier- La Fère
9. Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

01a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises

a) Entreprise SAS LA POIRENDEUX (Tergnier)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise SAS LA POIRENDEUX (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 7 471,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise HEGO (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise Boucherie HEGO (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 6 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 30 000€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Entreprise LES CISEAUX D'AURE (CHAUNY)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise LES CISEAUX D'AURE (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 359,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

d) Entreprise LA ROTONDE (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise LA ROTONDE (Chauny)

- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 515,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

e) Entreprise BOULANGERIE CHARTIER XAVIER (TERGNIER)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – métiers de bouche- à l'entreprise BOULANGERIE CHARTIER (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 6 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

f) Entreprise CENTRE EQUESTRE (BERTAUCOURT-EPOURDON)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise CENTRE EQUESTRE (Bertaucourt-Epourdon)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 30 000€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

g) Entreprise CHAI NICO (CHAUNY)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise CHAI NICO (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 077,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

h) Entreprise BLANCHISSERIE DE CHAUNY (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise BLANCHISSERIE DE CHAUNY (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 025,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget

-CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Arrivée de Madame Natacha MUNOZ (Tergnier), le nombre de votants est porté à 22.

01B– Aides à l'investissement sur les travaux professionnels des entreprises

a) Entreprise LE PORT DE LA MEULE (TERGNIER)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise LE PORT DE LA MEULE (Tergnier)

-AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 464,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles

-DIT que les crédits sont inscrits au budget.

-CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise CHAI NICO (CHAUNY)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise CHAI NICO (Chauny)

-AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 279,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles

-DIT que les crédits sont inscrits au budget.

-CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

02 – ZES EVOLIS – Acquisition d'un terrain d'activités dans le cadre de la construction du village d'entreprises

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE l'acquisition de la parcelle sise rue Léonard de Vinci à Tergnier, cadastrée 825 AH 127 pour une contenance de 3ha 62a 91ca moyennant le prix net vendeur de 254 037 € HT ;

-PREND NOTE du paiement par la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère des honoraires de négociation des frais annexes ;

-AUTORISE le Président à signer l'acte de cession et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

03-POLITIQUE DE LA VILLE – Programme d'actions 2021 – Répartition des subventions

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE le versement des subventions aux porteurs de projets dans le cadre du programme d'actions 2021 au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

P/R	Action	Porteur	Territoire	Coût de l'action	Subvention CA CTLF
TOTAL FONCTIONNEMENT				601 873 €	72 183 €
PILIER EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				419 256 €	41 240 €
R	QUARTIERS D'AVENIR CTLF	POSITIVE PLANET FRANCE	Chauny Tergnier La Fère	21 020 €	2 000 €
P	DECOUVERTE SECTORIELLE DES METIERS ET IMMERSION EN ENTREPRISE POUR L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTE	ASSOCIATION PASSERELLE ENTREPRISES TERRITOIRE	Chauny Tergnier La Fère	4 885 €	1 440 €
R	Rehabilitation du patrimoine Laferois	UN CHATEAU POUR L'EMPLOI	La Fère	228 474 €	8 000 €
R	Mobilisé pour mon Insertion Professionnelle	CENTRE DE FORMATIONS PERSONNALISEES 02 CFP02	Chauny	10 570 €	4 800 €
P	Maîtriser les savoirs fondamentaux et l'outil numérique pour réussir son insertion socio-professionnelle	CENTRE DE FORMATIONS PERSONNALISEES 02 CFP02	Chauny	21 188 €	6 000 €
R	Renforcer l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires	PASS À L'ACTE	Chauny Tergnier	13 200 €	4 500 €
R	PLATEFORME MOBILITE SUR LE CHAUNOIS 2021	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS CHAUNOIS	Chauny Tergnier La Fère	119 913 €	14 500 €
PILIER COHESION SOCIALE				170 117 €	28 943 €
Axe : Éducation, sport et culture				155 944 €	26 443 €
P	« BANDE DESSINÉE MURALE CONTRE L'ILLETTRISME »	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE L' AISNE	Chauny La Fère	9 000 €	1 000 €
P	Village nature	LOISIRS ET CULTURE	La Fère	6 128 €	1 838 €
P	Escape Game Environnement et tri des déchets	RÉSEAU CANOPÉ	Chauny	6 100 €	2 550 €
R	ATELIER THÉÂTRE INTER ECOLE	ECOLE RIVE DROITE	La Fère	10 970 €	3 000 €
R	Rencontres culturelles	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE L' AISNE	Chauny Tergnier La Fère	32 400 €	8 500 €
P	Escape Game au Musée	RÉSEAU CANOPÉ	La Fère	6 100 €	2 000 €
P	Decouverte des loisirs scientifiques	PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE	Chauny Tergnier La Fère	13 000 €	4 000 €
R	Animations de proximité Chauny - La Fère	LOISIRS ET CULTURE	Chauny La Fère	72 246 €	3 555 €
Axe : accès aux droits et lutte contre les discriminations				14 173 €	2 500 €
R	Point d'accès aux droits CHAUNY/LA FERRE	FRANCE VICTIMES 02	Chauny Tergnier La Fère	14 173 €	2 500 €
PILIER CADRE DE VIE - HABITAT				12 500 €	2 000 €
P	C'est un Truck de Foo'd sur le territoire de Chauny !	ASSOCIATION ECO&LOGIQUE	Chauny	12 500 €	2 000 €

- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

04 – Pertes sur créances irrécouvrables – Budget annexe bâtiments économiques

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'approbation de l'extinction des créances pour un montant total de 69 692,29€ telles que présentées
- AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

05 – Validation de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la CACTLF

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'adoption du document tel que proposé
- DECIDE le démarrage du plan d'actions
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

06 – Service Petite enfance/enfance/jeunesse – Dispositif d'aides financières BAFA/BAFD

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les montants d'aides financières tels que précisés dans le tableau ci-dessous à compter de l'année 2021

BAFA Base	BAFA Approfondissement	BAFD Base	BAFD Approfondissement	BAFD Renouvellement
200 €	200 €	250 €	250 €	250 €

- FIXE le nombre maximum de financements accordés par an (BAFA et BAFD confondus) à : 15
- PRECISE que ces aides seront accordées aux candidats domiciliés sur le territoire où la compétence Accueils de Loisirs Sans Hébergement est exercée, et aux candidats domiciliés sur le reste du territoire de la CACTLF travaillant déjà au sein des ALSH de Beautor, Charmes ou St Gobain.

07 - Avenant n°1 au marché de travaux de Travaux de renouvellement du collecteur et des branchements "eaux pluviales" - Rue Paul d'Estournelles de Constant à FARGNIERS

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE l'avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement du collecteur et des branchements « eaux pluviales » de la rue Paul d'Estournelles de Constant à FARGNIERS
- AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-Président délégué, à signer cet avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

08 – Convention fixant les modalités de transfert liées à l'opération de travaux de renouvellement des branchements d'eau potable Rue de la Vatroye de la Commune de TRAVECY à la communauté d'agglomération CHAUNY TERGNIER LA FERRE

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la convention fixant les modalités de transfert liées à l'opération de travaux de renouvellement des branchements d'eau potable de la rue de la Vatroye de la commune de Travecy à la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère telle que présentée ;
- AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-Président délégué, à signer cette convention et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

09 – Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

Dans le cadre des dispositifs de fonds de concours aux communes membres, les demandes enregistrées à la date du 18 mai 2021 ont fait l'objet d'une présentation en séance et d'un avis par le bureau communautaire.

a) Fonds de concours nominatif

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CACTLF
Commune de MANICAMP	Restauration de la sépulture de l'Abbé CARLET	1 366,67€	683,00€
Commune de BERTAU COURT-EPOURDON	Acquisition d'une lance d'arrosage et d'une tondeuse pour le service technique communal	650,15€	325,00€
Commune de ROGECOURT	Travaux d'aménagement des combles de la mairie	8 503,40€	4 251,00€
Total			5 259,00€
Enveloppe budgétaire annuelle			80 000,00€
Montant déjà attribué en 2021			30 132,00€
Solde après attribution			44 609,00€

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

b) Fonds de concours « projets communaux »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de VIRY-NOUREUIL	Rénovation des équipements du stade Bernard TETAR	38 531,05 €
Plan de financement	Subvention API : 8 563,50 € Participation communale : 20 977,55 €	
Fonds de concours sollicité	8 990,00 €	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité : équipements sportifs.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de LA NEUVILLE-EN-BEINE	Réfection de voirie et rénovation des trottoirs rue du Vauguyon	42 210,00 €
Plan de financement	Subvention APV : 7 800,00 € Participation communale : 24 087,00 €	
Fonds de concours sollicité	10 323,00 €	

Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.
---------------------------------	---

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de DEUILLET	Aménagement de sécurité des routes d'Andelain et de Saint-Gobain	31 987,23€
Plan de financement	Subvention : 14 639,78€ Participation communale : 12 143,45€	
Fonds de concours sollicité	5 204,00€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'ABBECOURT	Installation et mise aux normes de l'assainissement de l'école, du logement contigu et de la salle polyvalente	38 130,00€
Plan de financement	Subventions DETR/ DSIL/ API : 22 878,00€ Participation communale : 7 626,00€	
Fonds de concours sollicité	7 626,00€	
Fonds de concours maximal	4 575,60€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande a reçu un avis défavorable de la part des membres du bureau.

c) Fonds de concours « création et réhabilitation de logements communaux »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de Charmes	Réhabilitation de logements communaux	33 908,83€
Plan de financement	Participation communale : 16 954,83 €	
Fonds de concours sollicité	16 954 €	

Observation sur la recevabilité	<p>S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR.
---------------------------------	--

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'Amigny-Rouy	Réhabilitation d'un logement communal : travaux d'assainissement, d'isolation et d'électricité au presbytère de la commune	25 446,13€
Plan de financement	Participation communale : 15 446,13€	
Fonds de concours sollicité	10 000€ (plafond)	
Observation sur la recevabilité	<p>S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR. 	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Enveloppe budgétaire annuelle	200 000,00€
Solde après attribution	173 046,00€

Compte rendu affiché le 19/05/2021

Le Président



Dominique IGNASZAK